

Annexe 1 – Formation obligatoire des arata'i ora intervenant en santé

A. Formation initiale (80h)

Elle est constituée de six (6) modules répartis sur vingt (20) demi-journées répartis sur trois (3) semaines, conçus pour couvrir les compétences essentielles des Arata'i ora pour la santé.

Chaque module s'appuie sur des outils pédagogiques variés pour favoriser une compréhension approfondie et une mise en application concrète.

• Module 1 : Savoirs fondamentaux en santé (8h)

- ✓ Définitions de la santé
- ✓ Déterminants en santé avec focus sur les déterminants sociaux, culturels et environnementaux
- ✓ Définitions de la prévention
- ✓ Définition de la promotion de santé
- ✓ Définition de l'éducation pour la santé et sa place dans la promotion de santé
- ✓ Dispositifs de promotion de santé de Polynésie : présentation et exemples pratiques

Diplômes ou qualification justifiant une dérogation au suivi de ce module :

- Baccalauréat sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)
- Validation des acquis d'expérience

• Module 2 : Connaissances et compréhension des principaux enjeux de santé publique (12h)

Apports sur les thématiques de santé et leur intégration dans le contexte polynésien :

- ✓ Obésité, goutte, et maladies cardio-vasculaires (HTA, infarctus, AVC)
- ✓ Alimentation et activité physique
- ✓ Addictions (Ice, cannabis, alcool, tabac, écrans, jeux)
- ✓ Violences intra-familiales et santé mentale
- ✓ Vie affective et sexuelle, maladies sexuellement transmises
- ✓ Médecine traditionnelle

Diplômes ou qualification justifiant une dérogation au suivi de ce module :

- Baccalauréat science et technologies de la santé et du social (ST2S)
- Validation des acquis d'expérience

• Module 3 : Connaissances de base en animation, médiation et communication (12h)

- ✓ Principes et techniques de base en animation et médiation
- ✓ Approche de l' "aller vers" : méthodologie et technique
- ✓ Techniques de communication communautaires, numériques et de proximité adaptée au contexte local de la Polynésie française

Diplômes ou qualification justifiant une dérogation au suivi de ce module :

- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport avec une spécialité "animation sociale" ou "éducation populaire",
- Validation des acquis d'expérience

- **Module 4 : Compétences pratiques de base en éducation pour la santé (16h)**

- ✓ Les différentes approches : injonctives, informatives, responsabilisantes, participatives,
- ✓ Les bases comportementales : savoir, savoir être, savoir-faire, pouvoir faire. Connaissances, attitudes et pratiques. Compétences psychosociales
- ✓ Les principes éthiques : autonomie et respect des personnes, bienfaisance, non malfaisance
- ✓ Méthodologie simple et exercices pratiques de projet en éducation pour la santé : diagnostic, objectifs atteignables, priorités, cible, mode d'action, évaluation, reporting

- **Module 5 : Compétences en premiers secours (16h)**

- ✓ Formation au PSC1 (premiers secours citoyen)
- ✓ Formation aux premiers secours en santé mentale

Diplômes ou qualification justifiant une dérogation au suivi de ce module :

- Formation au PSC1 (premier secours citoyen)
- Formation aux premiers secours en santé mentale

- **Module 6 : Connaissances et utilisation pratique du réseau local des partenaires (16h)**

- ✓ Cartographie et rôle des partenaires au niveau local (santé, social, jeunesse et sport, CPS, commune, écoles, associations ...)
- ✓ Exercices de mise en situation pratique d'orientation d'usagers et d'actions partenariales

Modalité d'organisation de la formation initiale :

Les formations se déroulent en présentiel et favorisent la mise en pratique immédiate au travers :

- ✓ Ateliers pratiques, études de cas et mises en situation.
- ✓ Pédagogie active et participative basée sur les expériences des volontaires.

B. Formation continue (40 h)

La formation continue est conçue pour accompagner les arata'i ora tout au long de leur mission, en leur permettant de partager leurs expériences, de renforcer leurs acquis et d'acquérir des compétences supplémentaires à travers :

- **Une continuité des actions de formation sur toute la durée de la convention**

Module 2 : Connaissances et compréhension des principaux enjeux de santé publique pour une durée totale de huit heures (8h)

Module 3 : Connaissances de base en animation, médiation et communication pour une durée totale de huit heures (8h)

Module 4 : Compétences pratiques en éducation pour la santé pour une durée totale de huit heures (8h)

Module 5 : Compétences en premiers secours pour une durée totale de huit heures (8h)

Module 6 : Connaissances et utilisation pratique du réseau local des partenaires pour une durée totale de huit heures (8h)

- **Des ateliers mensuels d'une demi-journée (4h), avec deux temps distincts :**

- ✓ Échanges de pratiques : Ce moment permet aux volontaires de partager leurs expériences et leurs savoir-faire, tout en valorisant leur rôle actif dans l'enrichissement des apprentissages collectifs.

- ✓ Apports complémentaires sur des thématiques de santé. Des experts interviennent pour approfondir des sujets spécifiques (ex. : alimentation, activité physique et sportive, addictions, obésité...), en intégrant les contributions pratiques des volontaires pour une approche collaborative.

Modalités d'organisation de la formation :

La formation continue est organisée sous forme d'ateliers interactifs d'une demi-journée par mois, coanimés par le coordinateur pédagogique et le prestataire de formation. Elle inclut l'accès à des ressources documentaires sous forme d'une « boîte à outil » et/ou de pédagogthèque.

Chaque atelier inclut un temps d'échanges de pratiques, un temps d'apport de connaissances, un temps de mise à disposition de ressources documentaires et un temps d'évaluation des compétences.

Pour les participants des archipels, ces ateliers se dérouleront en présentiel tous les deux ou trois mois afin de favoriser les interactions directes. Entre ces sessions en présentiel, des ateliers à distance seront proposés chaque mois sous forme de demi-journées, garantissant un suivi régulier et un accompagnement à distance.

Les recommandations ci-dessus ont été élaborées pour un pool de trente engagés (30) arata'i ora.